
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
Adoption du règlement #224-25 relatif à la circulation des camions et des
véhicules outils

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 9 juin 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire a adopté le règlement #224-25 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils. Ledit Règlement a été soumis à l'approbation du ministère des Transports et de la Mobilité durable, lequel l'a approuvé le 5 août 2025.

Ledit règlement a pour but d'encadrer la circulation des camion et des véhicules-outils sur le territoire de la Municipalité.

Le règlement Relatif à la circulation de camion et des véhicules-outils est disponible sur demande au 819 727-9544 ou par courriel au direction@saintdominiquedurosaire.ca, il est également disponible sur le site Internet de la Municipalité <http://bit.ly/4h99Efu>

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis conformément à l'article 451 du Code municipal du Québec.

Donné à St-Dominique-du-Rosaire, ce 15 octobre 2025.



Katy Fortier
Directrice générale & greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Katy Fortier, directrice générale & greffière-trésorière de la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire, certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant les copies aux endroits désignés par le conseil entre 9 h 00 et 17 h 00 ce 15 octobre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce, 15 octobre 2025.



Katy Fortier
Directrice générale & greffière-trésorière